

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 22 juin à 19 heures, le Conseil municipal dûment convoqué le 16 juin 2023 s'est réuni à Avrillé, salle Marie Paradis, sous la présidence de Madame Caroline HOUSSIN-SALVETAT, Maire.

Étaient présents :

Caroline HOUSSIN-SALVETAT - Hervé PINON - Agnès GUEMAS-GALLARD - Patrice LUCAS - Séverine CROS - Marc de SINGLY - Mangala RAULT - Philippe POIROUX – Alain DELETRE – Michel FOUCAULT – Gylène LEBOEUF - Jean-Claude COSSERON – Régine LE MONNIER (départ à 20h25) - Michel VERGER – Maud LE HO – Mélanie BOURSIN – Céline GUETTIER – Philippe BOLO – Augustin VANBREMEERSCH - Alix de VERNEUIL (arrivée à 19h20) – Dannièle CHEVROTIN - Catherine CESBRON Annie RAT - Estelle LEMOINE-MAULNY – Florian SANTINHO

Pouvoirs :

Jean HALLIGON absent, a donné pouvoir à Caroline HOUSSIN-SALVETAT
Magali BERGUE absente, a donné pouvoir à Hervé PINON
Laurent VIAUD absent, a donné pouvoir à Marc de SINGLY
Louis FOGANG absent, a donné pouvoir à Philippe POIROUX
Sophie BAILLIF-APPLINCOURT absente, a donné pouvoir à Séverine CROS jusqu'à son arrivée à 19h15
François VARLIN absent, a donné pouvoir à Annie RAT

Absentes :

Hind RAFFENEAU
Céline TROCHUT

Secrétaire de séance :

Philippe POIROUX

La séance est retransmise par les moyens de communication audiovisuelle sur la page Facebook de la collectivité. L'enregistrement vidéo de la séance (et donc l'entièreté des interventions) est mis en ligne sur le site internet de la Ville.

Caroline HOUSSIN-SALVETAT ouvre la séance publique à 19h.

Elle annonce les membres absents ayant donné pouvoir et, constatant le quorum atteint, déclare la séance ouverte.

Philippe POIROUX est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2023

Caroline HOUSSIN-SALVETAT propose au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 23 mars 2023.

Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour de la séance, **Caroline HOUSSIN-SALVETAT** souhaite faire la déclaration suivante :

« Mes chers collègues,

Ce soir, c'est notre dernier Conseil municipal avant la trêve estivale.

Je vous remercie très sincèrement pour votre présence et votre assiduité, qui traduisent l'attachement que tous ici nous avons pour notre assemblée et, bien entendu, pour Avrillé et les Avrillais.

Il me semblait important de rappeler cet attachement avant que nous suspendions nos travaux le temps des vacances.

Dans quelques minutes, nous déroulerons l'ordre du jour et ses 23 délibérations.

Nous parlerons finances, avec l'approbation du compte de gestion et du compte administratif mais aussi avec le budget supplémentaire qui sera soumis à votre délibération. Nous parlerons également aménagement du territoire et petite enfance.

Juste avant de laisser la parole à Philippe POIROUX, je voudrais évoquer devant vous deux sujets qui me tiennent à cœur, et pour des raisons très différentes.

Le premier concerne les Ailes d'Avrillé, que vous pouvez voir à l'écran.

Vous le savez, l'histoire de notre ville est marquée du sceau de l'aviation.

Jusqu'en 1998, un aérodrome occupait la quasi-totalité du Plateau de la Mayenne.

Depuis les années 60, l'entreprise Parker Meggitt, spécialisée dans l'équipement aéronautique de pointe, est installée sur notre territoire.

Voici quelques semaines, la société Expliseat, qui fabrique des sièges ultra légers pour les avions, a fait le choix d'installer sa première ligne industrielle à Avrillé.

Longtemps positionnées à l'entrée de l'aérodrome d'Avrillé puis à l'entrée de notre ville, les Ailes d'Avrillé sont aujourd'hui installées le long de la ligne A du tramway, à l'extrémité de l'avenue Pierre Mendès-France côté Angers.

Vous avez pu constater par vous-mêmes qu'elles sont peu visibles du fait de la végétation et des équipements nécessaires à l'exploitation du tramway. Et vous avez pu constater surtout qu'elles sont totalement inaccessibles pour le public.

Ces Ailes sont pourtant un symbole fort qui rappelle le passé fondateur de notre cité en matière d'aéronautique. Mais elles restent à ce jour la propriété de la Ville d'Angers.

Pour toutes ces raisons, j'ai écrit au Maire d'Angers pour lui demander s'il serait disposé à nous céder cet édifice.

Je souhaite en effet que ces Ailes trouvent sur le versant Avrillais du Plateau de la Mayenne un emplacement à la hauteur de la valeur symbolique qu'elles représentent pour notre territoire.

Je souhaite également qu'après une nécessaire restauration, elles prennent place sur un site accessible à tous et qu'elles fassent l'objet d'un projet pédagogique, notamment à l'attention des jeunes générations.

J'ai vraiment bon espoir d'être entendue, et par la même tous les Avrillais qui m'ont interpellée à ce sujet.

Je profite de l'occasion pour remercier le Conseil des Sages d'Avrillé pour le travail de recherche remarquable qu'il a mené sur les Ailes et sur lequel je me suis appuyée pour solliciter la ville d'Angers.

Le second sujet dont je souhaite vous parler concerne la ligne 3 de bus, celle qui relie Avrillé à Angers.

Le 8 juillet, les lignes 2 et 3 du tramway entrent en service. Je ne peux que m'en féliciter car le développement des transports en commun nourrit la transition écologique que, tous ici, nous savons indispensable et inéluctable.

L'entrée en service à Angers de ces deux lignes va modifier sensiblement le tracé de certaines lignes du réseau Irigo.

La ligne 3 est la première concernée.

Ces derniers jours, j'ai été sensibilisée par un grand nombre d'Avrillais, notamment des quartiers du Parc de la Haye, du Val d'Or et des Pépinières, aux difficultés quotidiennes qu'engendrera pour eux et leurs proches ce changement de parcours.

En effet, depuis sa mise en service, la ligne 3 rejoignait l'hyper-centre d'Angers par la Doutre, empruntait le pont de Verdun, croisait au niveau du carrefour Rameau avant d'atteindre la gare Saint-Laud.

Dès le 8 juillet, cette même ligne 3 bifurquera à l'intersection des boulevards Descazeaux et Clemencaeu pour rejoindre la place Bichon, le CHU et les boulevards angevins.

Cette évolution du tracé ne permettra plus de se rendre rapidement et directement dans le centre-ville d'Angers depuis le Nord-Ouest d'Avrillé.

Je comprends le mécontentement de ces Avrillais qui, pour la plupart, ont pris connaissance très récemment de ces modifications par voie de presse, ce qui fut aussi mon cas !

Je comprends d'autant plus leur ressentiment qu'ils m'ont précisé n'avoir jamais été associés aux réunions de concertation organisée par la Communauté urbaine, dont, je vous le rappelle, je suis l'une des vice-présidentes. Ils y avaient pourtant leur place, au même titre que leurs homologues d'Angers ou de Mûrs-Erigné.

Car, dans le cas présent, je considère que la concertation aurait dû rassembler l'ensemble des usagers potentiels de la ligne 3 et non se contenter des villes dont le tracé et les arrêts sont impactés.

J'ajoute, et c'est un regret, qu'à aucun moment ni moi, ni les élus Avrillais en charge des questions de transport ni les services de la Ville d'Avrillé n'ont été informés précisément de cette modification de parcours, encore moins de l'impact qu'elle allait avoir pour les Avrillais.

J'estime que cette décision prise par l'Agglomération est un très mauvais signe envoyé à nos concitoyens.

La plupart des Avrillais qui m'ont interpellée à ce sujet m'ont assurée qu'ils n'auraient d'autres choix que d'avoir recours à leur voiture pour se rendre dans le centre d'Angers, et ce afin de limiter les inconvénients liés à leur déplacement.

Cette conséquence est dommageable à l'heure où, à tous les niveaux de l'action publique, on encourage le développement des modes de déplacement doux et l'utilisation des transports en commun, à commencer par nos collectivités locales.

J'ai donc demandé officiellement au président d'Angers Loire Métropole, Jean-Marc Verchère, de bien vouloir surseoir à cette modification de tracé de la ligne 3 et d'organiser une réunion de concertation avec l'ensemble des usagers. Cela doit permettre d'imaginer une solution plus proche des réalités et des besoins de nos concitoyens.

Voilà ce que je souhaitais partager avec vous en préambule de ce Conseil municipal. »

2023-1 – Approbation du compte de gestion 2022 – Budget principal Ville

Rapporteur : Philippe POIROUX

Philippe POIROUX rappelle que le compte de gestion retrace la comptabilité de l'exercice 2022. Il est établi par le trésorier. Il doit y avoir une stricte concordance entre le compte de gestion du trésorier et le compte administratif de la Ville. C'est le cas des 3 budgets de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte avec 9 abstentions (Dannièle Chevrotin, Philippe Bolo, Catherine Cesbron, Céline Guettier, Augustin Vanbremeersch, Florian Santinho, Annie Rat, François Varlin, Estelle Lemoine-Maulny).

2023-2 – Approbation du compte de gestion 2022 – Budget annexe Réserves Foncières

Rapporteur : Philippe POIROUX

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte avec 9 abstentions (Dannièle Chevrotin, Philippe Bolo, Catherine Cesbron, Céline Guettier, Augustin Vanbremeersch, Florian Santinho, Annie Rat, François Varlin, Estelle Lemoine-Maulny).

2023-3 – Approbation du compte de gestion 2022 – Budget annexe Multiaccueil

Rapporteur : Philippe POIROUX

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte avec 9 abstentions (Dannièle Chevrotin, Philippe Bolo, Catherine Cesbron, Céline Guettier, Augustin Vanbremeersch, Florian Santinho, Annie Rat, François Varlin, Estelle Lemoine-Maulny).

2023-4 – Approbation du compte administratif 2022 – Budget principal Ville

Rapporteur : Philippe POIROUX

19h15 : arrivée de Sophie BAILLIF-APPLINCOURT

19h20 : arrivée d'Alix de VERNEUIL

Philippe POIROUX rappelle que le Maire rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes. Le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice et doit être présenté au vote avant le 30 juin 2023.

La politique volontariste en matière de finances de la municipalité a permis de conserver la maîtrise de son budget, tout en dégagant des marges appréciables. Cette maîtrise du budget est conforme à la trajectoire suivie depuis le début du mandat.

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

En dépenses réelles de fonctionnement, la réalisation budgétaire s'élève à 96,72 % des prévisions annuelles soit - 469 102, 40 €.

- Les charges à caractère général enregistrent - 359 405,32 € par rapport à la prévision et ce malgré l'inflation. Cela représente l'effort le plus significatif.

En recettes, la prévision 2022 est réalisée et dépasse les prévisions au total + 1,68 % soit + 285 144,57 €.

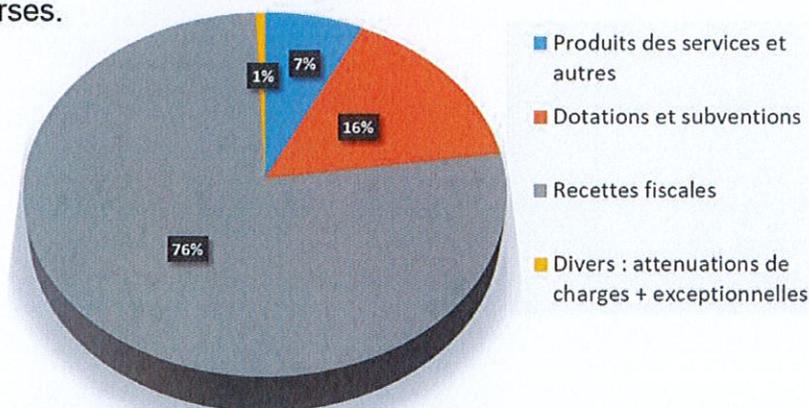
- Ce sont sur les impôts et taxes que l'évolution a été la plus significative. Elle s'explique par l'attractivité du territoire une nouvelle fois confortée par les produits de droits de mutation en forte augmentation (+ 177 364 €).

Cela permet d'afficher un autofinancement BRUT de 3 403 934,85 € avant remboursement des emprunts en investissement.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **17 231 683,57 €** et ont été **réalisées à hauteur de 101,68 %** soit + 285 144,57 €.

Elles se répartissent en 4 grandes catégories : les recettes fiscales incluant les dotations d'Angers Loire Métropole ; les dotations d'État, les produits des services et les recettes diverses.



LES CHARGES DE PERSONNEL

Principal poste budgétaire, les frais de personnel constatés s'élèvent à 8 357 570 €, conformément à la prévision budgétaire.

LES DÉPENSES DE PERSONNEL PAR HABITANT S'ÉTABLISSENT À :

- 559 €/ HABITANT POUR AVRILLÉ
- LA MOYENNE DE LA STRATE EST DE 672 €/HABITANT

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Ces charges regroupent les dépenses de gestion courante telles que les fluides (eau, électricité, gaz, chauffage).

L'ensemble de ces charges représente 3 502 340,80 € en 2022, soit 90,69 % de la prévision annuelle.

Ces dépenses se sont produites dans un contexte de forte inflation : **+5.2 %**, ce qui montre la maîtrise de la consommation des crédits.

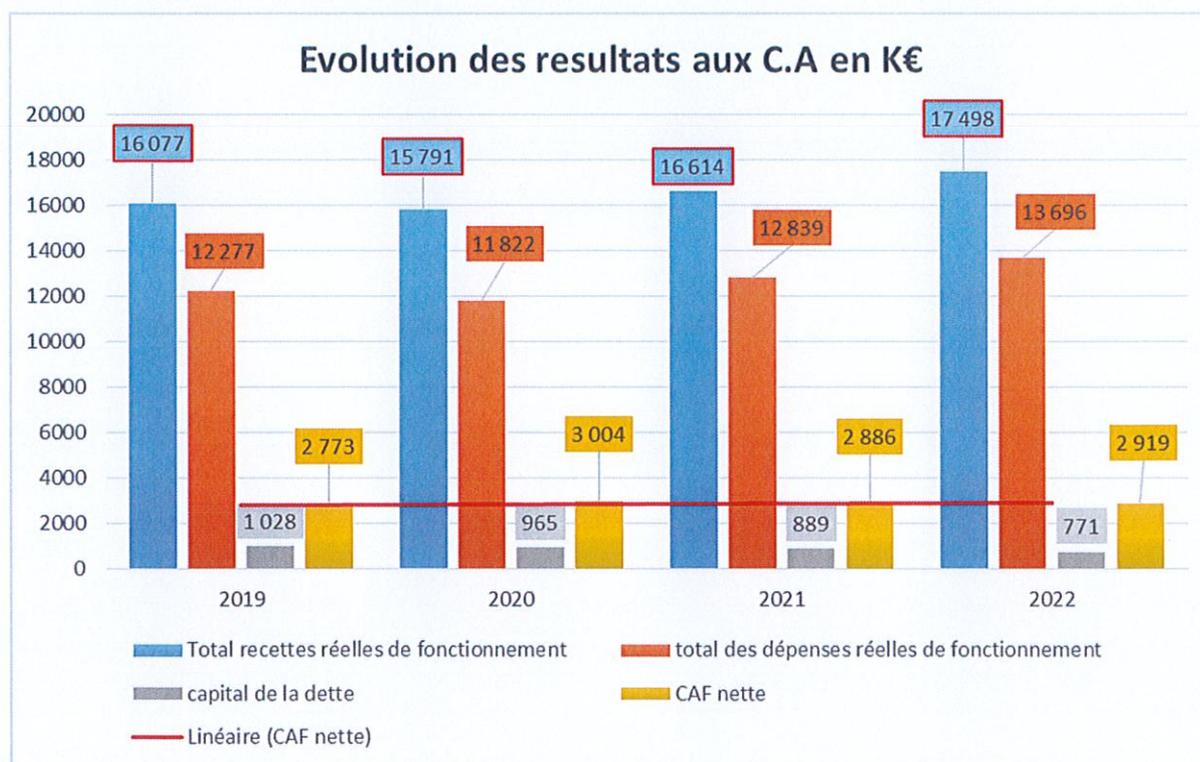
LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Leur volume total est de **1 825 343,06 €** soit **97,31 %** de la prévision budgétaire.

Contrairement aux années 2015 à 2018, la Ville a maintenu son concours aux associations dans les mêmes proportions qu'en 2020 et 2021.

CONCLUSION FONCTIONNEMENT

Le compte administratif 2022 maintient l'autofinancement ce qui permet de dérouler la feuille de route du mandat et de mettre en œuvre et financer dès 2023, une partie des opérations structurantes telles que la Médiathèque et la reconstruction de la salle Lino Ventura.



B - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

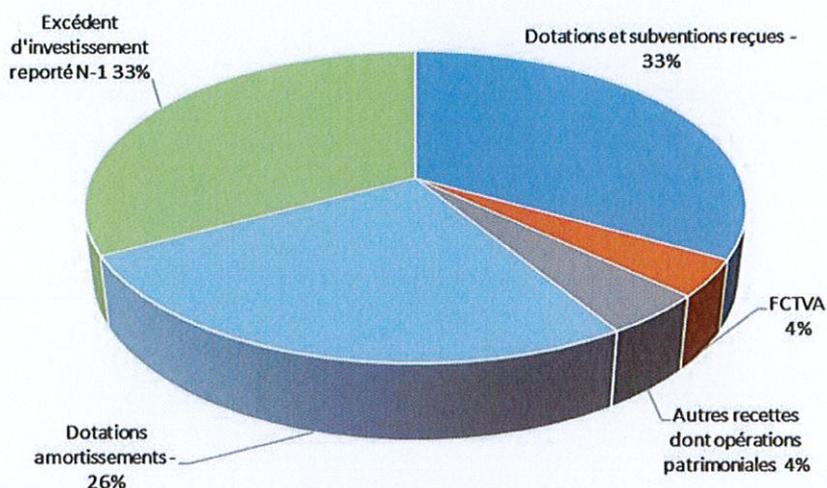
En 2022, la section d'investissement est financée par les dotations (FCTVA) fonds de compensation de la TVA, subventions reçues, l'excédent d'investissement de l'année précédente, les dotations aux amortissements et les autres recettes.

- Le total des recettes d'investissement s'élève à **6 837 920,19 €**.

L'EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT N-1 (2021)

La section d'investissement de l'année 2021 s'est clôturée en excédent de 2 243 580,75 €. Ce montant a été repris en section d'investissement dans le budget 2022.

RÉPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022



LES EMPRUNTS

Il n'a pas d'emprunt réalisé en 2022, comme en 2021.

Au 31 décembre 2022, l'encours de dette s'élève désormais à 5 987 647,64 €

LA DETTE PAR HABITANT S'ÉTABLIT À :

- 404,75 € / HABITANT POUR AVRILLÉ
- CONTRE 803 € / HABITANT EN MOYENNE POUR LA STRATE AU NIVEAU NATIONAL

LES SUBVENTIONS ET DOTATIONS REÇUES

SUBVENTIONS

Les subventions reçues s'élèvent à 1 693 320,30 € en 2022, dont, pour les plus importantes :

- Participation d'ALM accordée dans le cadre du transfert d'AFM et reversée ensuite à ALTER dans le cadre de la ZAC centre-ville (900 000 €).
- Subvention État : 215 985,73 € pour la mise en accessibilité des bâtiments (AD'AP).
- Subvention État : 255 605 € dans le cadre de l'aide à la construction durable (ARCD) du plan France Relance
- Subvention DSIL : 33 568,73 € pour la rénovation thermique du centre G. Brassens.
- Subvention DETR et DSIL : 157 620,69 € pour des travaux groupe scolaire St Exupéry.

LES DOTATIONS

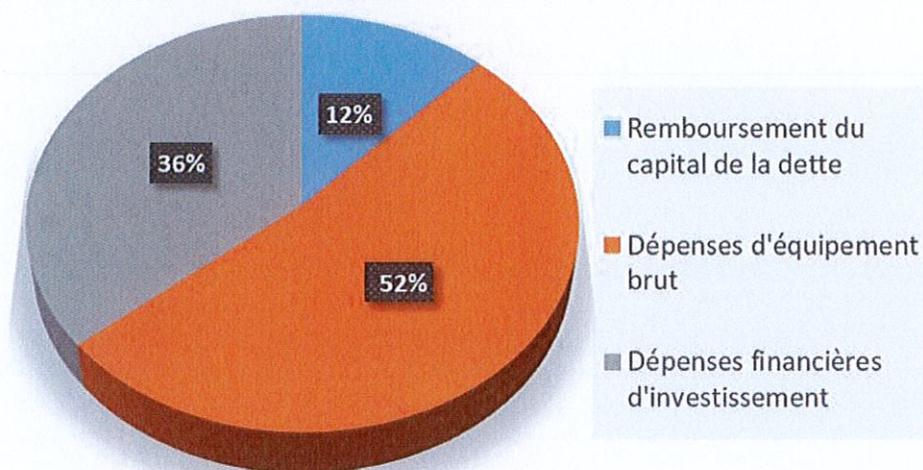
FCTVA (fds compensation de la TVA) : 259 278,34 €.

Les taxes d'aménagement : 128 247 €.

Autres dotations pour 293 879 €.

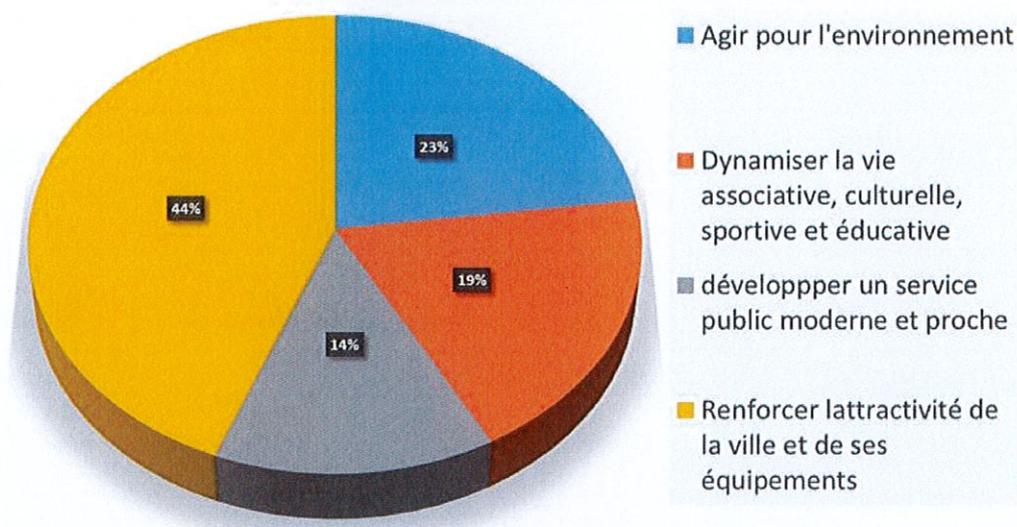
LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement (hors reprise de résultat N-1) s'élèvent à 6 706 417,83 € et se répartissent ainsi :



LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 5 526 329,11 € et se répartissent ainsi :



A RETENIR

Synthèse des excédents 2022 :

SYNTHESE DES EXCEDENTS			
	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENTS
FONCTIONNEMENT	15 620 584,96	23 995 923,43	8 375 338,47
INVESTISSEMENT	6 706 417,83	6 837 920,19	131 502,36
EXCEDENT GLOBAL			8 506 840,83

Budget Principal

Tant en fonctionnement qu'en investissement, l'équipe municipale tient le cap et met en œuvre sa stratégie politique et sa stratégie financière.

Les marges de manœuvre sont préservées et le niveau bas d'endettement permet de se projeter dans des investissements importants (médiathèque, salle Ventura) afin de répondre à l'évolution des besoins des Avrillais de demain.

Caroline HOUSSIN-SALVETAT quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Hervé PINON préside la séance et soumet au vote l'approbation du Compte administratif 2022 du budget principal de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte avec 10 abstentions (Dannièle Chevrotin, Philippe Bolo, Catherine Cesbron, Céline Guettier, Alix de Verneuil, Augustin Vanbremeersch, Florian Santinho, Annie Rat, François Varlin, Estelle Lemoine-Maulny).

2023-5 – Approbation du compte administratif 2022 – Budget annexe Réserves foncières

Rapporteur : Philippe POIROUX

2 - LES BUDGETS ANNEXES

A - Le budget Réserves foncières

LE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est équilibrée à 133 359,43 € en dépenses comme en recettes.

L'INVESTISSEMENT

Investissement	dépenses
déficit antérieur reporté	2 072 181,37 €
opérations patrimoniales	253 099,15 €
remb emprunt	553 475,46 €
acquisitions foncières	247 975,71 €
Total	3 126 731,69 €
Investissement	Recettes
immobilisations	38 638,00 €
opérations patrimoniales	253 099,15 €
Total	291 737,15 €

La section d'investissement est déficitaire de 2 834 994,54 €, ce chiffre est à rapprocher des produits des ventes à venir pour un montant de 1 994 050 €.

➤ Une fois ces opérations comptabilisées, le solde de ce budget sera de : - 840 944,54 €

La dette : l'encours de dette au 31/12/2022 s'élève à 3 307 337,59 € soit 233,47 € /habitant

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte avec 10 abstentions (Dannièle Chevrotin, Philippe Bolo, Catherine Cesbron, Céline Guettier, Alix de Verneuil, Augustin Vanbremeersch, Florian Santinho, Annie Rat, François Varlin, Estelle Lemoine-Maulny).

2023-6 – Approbation du compte administratif 2022 – Budget annexe Multiaccueil

Rapporteur : Philippe POIROUX

B - Le budget Multi-Accueil

LE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est équilibrée à 637 538,26 € en dépenses comme en recettes.

L'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est excédentaire de 2 309,28 € :

- Total dépenses 2 261,10 € et total recette avec report de l'année antérieure 4 570,38 €.

Faible niveau de consommation lié exclusivement au renouvellement des matériels.

Il n'y a pas d'emprunt sur ce budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte avec 10 abstentions (Dannièle Chevrotin, Philippe Bolo, Catherine Cesbron, Céline Guettier, Alix de Verneuil, Augustin Vanbremeersch, Florian Santinho, Annie Rat, François Varlin, Estelle Lemoine-Maulny).

2023-7 – Affectation du résultat – Budget principal Ville

Rapporteur : Philippe POIROUX

Caroline HOUSSIN-SALVETAT réintègre la séance et reprend la présidence de la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte avec 10 abstentions (Dannièle Chevrotin, Philippe Bolo, Catherine Cesbron, Céline Guettier, Alix de Verneuil, Augustin Vanbremeersch, Florian Santinho, Annie Rat, François Varlin, Estelle Lemoine-Maulny).

2023-8 – Budget supplémentaire 2023 – Budget principal Ville

Rapporteur : Philippe POIROUX

Le budget supplémentaire dépenses de fonctionnement ajuste le budget primitif de + 5,79 % (1 058 900 €)

Les charges à caractère générale (chapitre 011) progressent de + 13,08 %.

Il se répartit principalement par des provisions intermédiaires liés à des facteurs externes comme :

- + 340 000 € pour compléter le montant initial d'inscription au niveau de l'énergie compte tenu de l'augmentation des tarifs de l'énergie.
- Des honoraires pour des contentieux existants et/ou anciens et des appels à des prestataires de conseil (105 250 €).
- Une provision pour l'accueil des enfants en centre de loisirs (52 500 €) désormais à la charge de la Ville.
- Une provision pour reprise des concessions et ossuaire du cimetière du Centre Bourg (17 300 €).

Les charges de personnel progressent (chapitre 012) de + 4,49 % (400 000 €)

- Provisionnement pour prendre en compte les annonces gouvernementales du 10 juin qui prévoient au 1^{er} juillet le relèvement du point d'indice de + 1,5 %, la mise en place de primes de pouvoir d'achat et une revalorisation de grilles indiciaires ainsi que des remplacements de personnels nécessaires à la continuité du service public.

Sur le chapitre 65 : les autres charges de gestion courantes progressent de 4,90 % (102 950 €)

- Complément aux subventions des associations (dont la MJC) pour 60 000€.
- Contrat de réservation de 2 places de crèche pour (21 500 €) au sein de l'établissement « Les Buissonnets ».
- Une subvention d'équilibre au budget Réserves Foncières de 21 000 €

Au niveau des recettes, + 28 000 € sont portés du fait d'une dotation complémentaire de l'Etat concernant les titres sécurisés établis par les services de l'état civil en raison d'un bon taux de performance.

Le budget supplémentaire d'investissement ajuste le budget primitif de + 32,71 % (2 212 310 €)

Les crédits non reportés car non engagés en 2022 sont réinscrits pour leur montant initial :

- 400 000 € pour l'espace de glisse du parc Brassens.
- 139 000 € pour le budget participatif.
- 85 000 € pour la téléphonie et l'informatique des services.
- 1 593 000 € pour des acquisitions foncières bâties et non bâties
 - Acquisition du site de la Goupillière (environ 600 000 €)
 - Acquisition parcelle biodiversité (220 000 €)
 - Provision pour acquisition d'équipements en lien avec l'éducation et l'enfance (743 000 €)
 - > Cette somme est équivalente à la bonification de l'école P.M.Curie inscrite en recettes dans le budget annexe Réserves Foncières.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte avec 10 abstentions (Dannièle Chevrotin, Philippe Bolo, Catherine Cesbron, Céline Guettier, Alix de Verneuil, Augustin Vanbremeersch, Florian Santinho, Annie Rat, François Varlin, Estelle Lemoine-Maulny).

2023-9 – Budget supplémentaire 2023 – Budget annexe Réserves foncières

Rapporteur : Philippe POIROUX

En dépenses de fonctionnement :

- 10 000 € sont inscrits pour réaliser un diagnostic amiante.
- 11 000 € sont consacrés aux frais de négociation immobilière.

En dépenses d'investissement :

- 123 934,48 € sont prévus pour l'acquisition d'un appartement afin de finaliser la propriété complète d'un tènement immobilier.

En recettes de fonctionnement :

- 21 000 € de subvention du budget principal.

En recettes d'investissement :

- 400 000 € de produit de cession non portés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte avec 10 abstentions (Dannièle Chevrotin, Philippe Bolo, Catherine Cesbron, Céline Guettier, Alix de Verneuil, Augustin Vanbremeersch, Florian Santinho, Annie Rat, François Varlin, Estelle Lemoine-Maulny).

2023-10 – Budget supplémentaire 2023 – Budget annexe Multiaccueil

Rapporteur : Philippe POIROUX

Le budget annexe Multi-Accueil ne nécessite pas de mouvement particulier.

Le budget supplémentaire se limite à l'affectation des résultats 2022 constatés au compte administratif 2022, et ce en section d'investissement (délibération jointe).

4 – A RETENIR



Le déficit du budget Réserves foncières sera toutefois abondé avec l'inscription d'un emprunt afin d'équilibrer le besoin de financement.

Cet emprunt d'équilibre ne sera pas réalisé, la Ville en tant que budget principal couvrant le déficit du budget annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte avec 10 abstentions (Dannièle Chevrotin, Philippe Bolo, Catherine Cesbron, Céline Guettier, Alix de Verneuil, Augustin Vanbremeersch, Florian Santinho, Annie Rat, François Varlin, Estelle Lemoine-Maulny).

2023-11 – Site Pierre et Marie Curie – Approbation du Bilan de clôture au 31 janvier 2023

Rapporteur : Hervé PINON

Hervé PINON : l'opération d'aménagement du site Pierre et Marie Curie étant achevée ainsi que la réalisation des 10 terrains à bâtir, il appartient au Conseil municipal d'approuver le bilan de clôture portant les dépenses et les recettes de cette opération à 1 944 076,69 € HT, faisant apparaître un excédent de 745 475,92 € à reverser à la ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte avec 4 abstentions (Florian Santinho, Annie Rat, François Varlin, Estelle Lemoine-Maulny).

2023-12 – Cession de deux parcelles communales sises 109 bis et 111 Avenue Pierre Mendès France, Avrillé, cadastrées AY 415 et AY 416

Rapporteur : Hervé PINON

Hervé PINON : les Nouveaux Constructeurs ont signé des promesses de vente avec des particuliers, et ont sollicité la Commune pour acquérir les deux réserves foncières venant compléter ce foncier, situé entre le 107 et 111 Avenue Pierre Mendès France.

Il s'agit d'une part, de la parcelle cadastrée AY 415 d'une contenance de 694 m², sise 111 Avenue Pierre Mendès France, et d'autre part de la parcelle cadastrée AY 416 d'une contenance de 371 m², sise 109 bis Avenue Pierre Mendès France.

Un accompagnement de la ville de ce projet est mis en place et fait l'objet d'une condition suspensive à la promesse. En effet, cela permet de garantir un projet respectant la volonté politique en termes d'aménagement, d'intégration et de programmation.

A ce jour, une consultation a permis conjointement de choisir l'architecte en charge du permis de construire. Afin de leur permettre d'envisager le dépôt du permis, il convient de délibérer pour la cession des deux parcelles communales.

Il est envisagé la cession de ces terrains d'une superficie totale de 1065 m² au prix de 799 500 € net vendeur, conformément à l'évaluation de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Estelle LEMOINE-MAULNY s'interroge sur le montant de cette cession de 2 parcelles (800 000 € pour 1065 m² soit 751 €/m²) alors que les élus ont voté lors d'un précédent Conseil municipal une cession de parcelles de 5500 m² pour un montant de 410 000 € soit 74 €/m². C'est un ratio de un à dix. Qu'est-ce qui justifie une telle différence de prix ?

Hervé PINON s'excuse d'être « taquin » mais il a l'impression d'entendre toujours le même « disque rayé » concernant les remarques d'Estelle LEMOINE-MAULNY. Il précise que l'on ne raisonne pas au prix au m² mais en surface de plancher ce qui est important et très différent surtout. Sans revenir sur les projets qui opposent les élus de la majorité aux élus de la minorité municipale, les élus de la majorité ont évité la construction de 2 barres d'immeubles et respecté leur programme avec la réalisation d'un immeuble qui sera accessible à différents publics. Certes le prix est plus élevé mais c'est une vision de l'urbanisme à 15 ans et la vente de ces 2 parcelles permet également à la Ville de maîtriser le devenir de cette construction.

Florian SANTINHO regrette le ton « taquin » employé par Hervé PINON à l'encontre d'Estelle LEMOINE-MAULNY et il rappelle que l'enceinte du Conseil municipal est un lieu de débat démocratique qui permet de poser des questions. Ce n'est pas seulement une chambre d'enregistrement des votes. La question d'Estelle LEMOINE-MAULNY soulève une question de fond car le montant de la vente est 10 fois plus cher que le prix au m². Ce n'est pas seulement une vision urbanistique différente, il faut aussi avoir une vision financière car il s'agit de deniers publics. La vente à Vinci représente une perte de 4,3 millions d'euros d'argent public. Autant acheter les logements et les offrir aux Avrillais, ce sera plus intéressant pour tout le monde.

Caroline HOUSSIN-SALVETAT explique que le promoteur exprime des besoins et que la Ville dispose de terrains. Par conséquent, les élus et les services en charge de l'aménagement étudient et négocient les projets, sans oublier qu'il s'agit de deniers publics. L'opération avec Vinci n'est pas comparable à cette vente, ce sont deux projets différents. La Ville se réjouit de pouvoir offrir un parcours résidentiel aux familles qui le souhaitent et à un prix qui reste accessible. C'est un choix politique assumé de la majorité municipale. **Caroline HOUSSIN-SALVETAT** termine en précisant que la Ville affiche de très bons résultats à l'issue de la présentation de son Compte administratif et elle remercie les services et les élus pour leur engagement au quotidien.

Florian SANTINHO ajoute que l'entreprise Vinci est cotée en bourse et n'a pas vocation à faire du social et de l'accession à la propriété contrairement aux bailleurs sociaux dont c'est le rôle. Et le rôle de la collectivité est d'apporter à ces bailleurs sociaux le foncier et non le donner à un acteur privé.

Pour conclure, **Caroline HOUSSIN-SALVETAT** précise que le service des domaines avait validé le prix de vente concernant le projet proposé avec Vinci.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte avec 9 abstentions (Philippe Bolo, Catherine Cesbron, Céline Guettier, Alix de Verneuil, Augustin Vanbremeersch, Florian Santinho, Annie Rat, François Varlin, Estelle Lemoine-Maulny).

2023-13 – Commande publique – Constitution d'un groupement de commandes « Prestations de services – Fournitures courantes – Fournitures et Prestations informatiques – Travaux de bâtiments – Prestations intellectuelles » - Approbation et signature

Rapporteur : Philippe POIROUX

Philippe POIROUX rappelle que ce groupement a notamment pour objectifs d'optimiser la démarche de réduction des coûts par la massification des achats, de faire bénéficier à l'ensemble des membres de l'expertise du coordonnateur et de mutualiser le coût des procédures de marchés publics. Ils permettent également une simplification des formalités administratives.

La Ville d'Avrillé est le coordonnateur du groupement. Son représentant est autorisé à signer tous les contrats et tous les actes nécessaires aux missions du coordonnateur ainsi que les avenants intéressant les membres, dans le respect de leurs budgets, sans autre formalité que la signature de la convention.

Il convient de donner son accord sur l'adhésion au groupement de commandes pour la réalisation d'achats groupés permettant d'optimiser la démarche de réduction des coûts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

2023-14 – Achat de 2 places à la crèche du lycée Les Buissonnets – Convention avec Vyv3

Rapporteur : Séverine CROS

Séverine CROS rappelle qu'en septembre prochain, le lycée professionnel de l'enseignement privé « Les Buissonnets » va ouvrir un nouvel établissement scolaire novateur à Avrillé, au sein duquel sera installée une micro-crèche d'application d'une capacité de 12 places. Ce type de structure, unique en France, allie l'accueil occasionnel et régulier d'enfants de 3 mois à 3 ans, au sein d'une structure d'apprentissage des métiers de la Petite Enfance (Auxiliaire de puériculture, CAP Petite Enfance). La gestion de cette crèche a été déléguée au Groupe Vyv3, groupe mutualiste et spécialiste de la gestion de ce type de structure.

Afin de renforcer son partenariat avec l'établissement scolaire, la Ville d'Avrillé souhaite acheter 2 places de crèche afin de les proposer à ses habitants, pour un prix unitaire annuel de 10 500 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la Convention d'achat de 2 places de crèche avec le Groupe Vyv3 et d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

Par ailleurs, la Ville soutient les projets de crèches privées sur le territoire pour étoffer l'offre d'accueil des jeunes enfants. En parallèle, la construction du futur multi-accueil qui devrait voir le jour début 2025, permettra l'accueil de 32 places supplémentaires soit environ 60 familles.

Philippe BOLO informe qu'il se déporte du vote étant administrateur du lycée « Les Buissonnets ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

2023-15 – Projet Educatif de Territoire – Renouvellement 2023-2026

Rapporteur : Séverine CROS

Séverine CROS rappelle le contexte du Projet Educatif de Territoire :

En 2014, la réforme des rythmes scolaires remettait en vigueur la semaine de 4,5 jours de classe.

En 2018, la Ville d'Avrillé a validé le retour dérogatoire à la semaine de 4 jours disposition qui nécessitait la mise en place d'un Projet Éducatif de Territoire (PEDT) assorti du Plan mercredi, destiné à garantir un accueil de qualité sur ce temps extrascolaire. Le document initial arrivait à échéance en 2021 et a bénéficié de 2 prolongations d'un an. Il doit être renouvelé cette année.

Le PEDT 2018-2023 présentait 2 axes :

- Garantir la continuité éducative et viser à la réussite scolaire pour tous
- Consolider une offre éducative de qualité permettant le développement et l'épanouissement de l'enfant

Ces axes étaient déclinés en actions basées sur la complémentarité et la cohérence des champs d'intervention (scolaire, conditions matérielles, santé, citoyenneté, culture, sport, loisirs,...) et sur la coopération entre les différents acteurs de l'éducation (partenariats, communication).

Le PEDT construit pour 2023-2026 propose 3 objectifs éducatifs communs et partagés :

- Garantir la continuité et la complémentarité des différents temps de l'enfant
- Contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté et du Vivre ensemble
- Consolider une offre éducative de qualité permettant le développement et l'épanouissement de chaque enfant.

Chacun de ces objectifs sera décliné avec les mêmes exigences de cohérence, de complémentarité et de coopération que le précédent.

Il devra également satisfaire à la Charte qualité du Plan mercredi au travers de :

- L'articulation des activités périscolaires avec les temps d'apprentissage
- L'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants
- L'ancrage du projet dans le territoire
- La qualité des activités.

Le PEDT fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation régulière, assurés par un Comité de pilotage composé d'élus, de techniciens, de représentants de l'État, des parents et de partenaires financiers (CAF, MSA).

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le document du Projet Éducatif de Territoire tel que présenté et d'autoriser Madame le Maire à signer le document.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

2023-16 – Convention entre la Ville d'Avrillé et la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole portant sur la gestion de l'entretien du réseau de la ligne A du tramway

Rapporteur : Michel VERGER

Michel VERGER rappelle que la première ligne (Avrillé-Roseraie), appelée ligne A est entrée en fonction pour une exploitation commerciale depuis le 25 juin 2011.

A compter du 8 juillet 2023, les lignes B (Belle-Beille-Monplaisir) et C (Belle-Beille-Roseraie) du tramway seront mises en service. Angers Loire Métropole a, en tant qu'autorité organisatrice des mobilités, en charge la gestion, l'exploitation et l'entretien de ces lignes de tramway. Angers Loire Métropole peut confier son exploitation à un délégataire de service public.

La présente convention a pour objet de fixer la répartition de la gestion de la ligne A du tramway entre les parties pour le nettoyage.

Il s'agit ici de définir les modalités d'intervention de la Ville d'Avrillé pour le compte d'Angers Loire Métropole pour l'entretien du réseau de cette ligne de tramway. En effet, dans un souci d'homogénéité des niveaux d'intervention et de mutualisation des coûts, la Ville d'Avrillé est amenée à intervenir pour le compte d'Angers Loire Métropole sur le réseau de la ligne. Réciproquement, Angers Loire Métropole interviendra pour le compte de la Ville sur son domaine public.

La commune d'Avrillé assurera le nettoyage des stations de tramway de la ligne A y compris le vidage des corbeilles et la viabilité hivernale. Le montant de cette prestation s'élève à 20 000 € par an.

La présente convention donne lieu à la facturation trimestrielle de la Ville d'Avrillé auprès d'Angers Loire Métropole pour les interventions faites pour le compte de cette dernière.

La présente convention est conclue à compter du 8 juillet 2023, correspondant à la mise en service des lignes A, B et C du tramway et pendant une durée de 4 ans.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette convention pour une durée de 4 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

2023-17 – Convention entre Enedis et la commune d'Avrillé portant sur l'établissement d'une convention de servitudes sur la parcelle cadastrée n° 41 section ZC située au lieu-dit La Goupillière à Avrillé

Rapporteur : Michel VERGER

Michel VERGER : le gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité ENEDIS a sollicité la ville d'Avrillé dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique au lieu-dit La Goupillière sur la parcelle n°0041 Section ZC.

Le site du lieu-dit de la Goupillière sera mis à disposition des boulistes d'Avrillé définitivement avant l'été.

Dans le cadre d'opérations programmées, ENEDIS doit procéder à des travaux pour la création d'un branchement d'alimentation électrique avec la pose d'un coffret et d'un compteur Enedis puis le passage d'un câble d'alimentation générale sur une parcelle dont la commune est propriétaire.

Il est nécessaire d'établir une convention de servitudes souterraines entre la commune d'Avrillé et ENEDIS afin de fixer les droits et obligations de chacune des parties, tout en précisant que la remise en état sera effectuée par Enedis à la suite des travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

2023-18 – Personnel communal – Emplois : modifications

Rapporteur : Alain DELETRE

Alain DELETRE déclare que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non-complet nécessaire au fonctionnement des services.

Afin de tenir compte des évolutions de carrière (avancements de grade, nominations suite à réussites aux concours, changement de filière, etc.) et des besoins au sein des services (modifications de temps de travail), quelques modifications doivent être apportées au tableau des emplois.

Ainsi, il est proposé :

La création de :

- Deux emplois d'adjoint technique à temps complet.
- Un emploi de rédacteur principal 2ème classe à temps complet.
- Un emploi d'adjoint d'animation principal 2ème classe à temps complet.
- Un emploi d'assistant de conservation du patrimoine principal 2ème classe à temps complet.

La suppression de :

- Deux emplois de gardien brigadier à temps complet.
- Un emploi d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet.
- Un emploi d'agent de maîtrise à temps complet.
- Un emploi d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet.
- Un emploi d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet.

L'augmentation du temps de travail d'un emploi d'adjoint d'animation : de 28/35 à 35/35.

Alain DELETRE précise que ces suppressions de postes font suite à des avancements de grade et/ou à la réussite de concours. Ce ne sont pas des suppressions de postes complets.

Augustin VANBREMEERSCH demande si la suppression des deux emplois de brigadiers induit une réduction des effectifs de la police. **Caroline HOUSSIN-SALVETAT** note cette question.

Florian SANTINHO souhaite intervenir au sujet d'une lettre anonyme qu'il a reçue. Il explique qu'Augustin VANBREMEERSCH était intervenu sur la situation des agents et des départs importants en 2022, ainsi que François VARLIN en fin d'année dernière. Il estime que les deux listes minoritaires n'ont pas reçu les éléments demandés concernant le climat social. La lettre anonyme dont il est question a été reçue il y a près d'un an et dénonce un mal-être au travail et une ambiance délétère.

Florian SANTINHO fait lecture de cette lettre anonyme :

« Pendant que Madame Houssin-Salvetat convie en «grandes pompes» les Avrillais à « une soirée de retrouvailles » pour présenter ses vœux lors d'une cérémonie le 6 janvier- salle Marie Paradis, les agents de la collectivité n'ont qu'un seul vœu : celui de retrouver la sérénité au sein de la mairie et des services.

Après avoir « ouvert le bal » avec le départ de Nadine Dubois à la direction générale des services, c'est la direction informatique, la direction sécurité, le fraîchement nommé directeur de cabinet du Maire, la direction des finances, la direction de la cohésion sociale, la direction éducation-petite enfance, la direction des services techniques, et dernièrement la direction de l'ingénierie technique, accompagnée à la sortie par la police municipale quelques mois après, qui ont fait les frais de Madame le Maire et de son équipe, et de la Directrice générale des services.

Dans ce climat délétère, malsain, où règne peur et résignation chez les agents de la ville, le «management par la terreur» est la devise. La vague des départs continue.

C'est en effet au tour des directions des ressources humaines puis celle du foyer logement les Rosiers d'être prochainement étêtées avec les départs annoncés de Madame D. et Madame R, poussées vers la sortie après des années de bons et loyaux services pour la collectivité. Sans parler des services également décimés : des agents à bout quittent le train, eux aussi. Même le policier municipal cynophile arrivé à l'automne 2021, n'aura pas résisté.

Gagnés par la fatigue morale, la peur, le dépit, le burn-out sévit au sein de tous les services de la ville, où les annonces d'emploi ne trouvent même plus preneur.

La ville peine à recruter - Peu étonnant aux bruits qui courent - Madame le Maire, recourra-t-elle à ses connaissances sur les postes qui se libèrent ? C'est déjà fait.

Madame le Maire et le 1^{er} adjoint, Monsieur Halligon démentaient le climat de mal-être prônant plutôt « l'exigence », de poursuivre : « aucun signalement n'a été porté à la connaissance du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Ville » réfutant donc « les accusations d'agents territoriaux évoquant harcèlement... ».

Les compétences techniques étaient et sont pourtant bien là, à la mairie d'Avrillé. Aussi, peu engageant pour les agents qui oseraient s'exprimer, sous peine d'une « mise au placard ». Et gare à qui s'aventurerait à demander des informations sur le fonctionnement de la ville ou à tenter un échange à l'encontre du discours « élu », le couperet ne prendrait pas une minute à tomber. Un seul discours ne vaut à la mairie d'Avrillé, ni le débat ni l'échange ne sont autorisés.

Harcèlement, angoisses, mal-être, craintes sont bel et bien le quotidien des agents de la ville d'Avrillé, devenus des pions sur un jeu de dames, les « pions de ces Dames », qui malgré tout, tentent tant bien que mal de garder le sens de servir l'intérêt général, mais qui, poussés vers la sortie, désertent en masse la collectivité, où il devient difficile de retrouver le sens du service public.

Le bateau coule, le train se vide. Malgré des arrêts maladie qui s'enchaînent, les départs massifs de cadres, des agents qui fuient la collectivité, tous les feux sont au rouge et rien ne se passe.

Où sont les élus de la minorité, les représentants du personnel ? Combien de départs encore ? Combien de dépressions encore ?

Les articles volontairement « bling bling » dans la presse masque la réalité mais les voyants sont au rouge vif. Il devient urgent d'intervenir, pour rendre aux agents qui ont toujours à cœur de servir les concitoyens, un cadre d'exercice sain et serein. »

Florian SANTINHO conclut qu'il ne se serait pas permis de lire cette lettre s'il y avait eu un retour aux alertes lancées et si ce sentiment n'avait pas été confirmé par plusieurs agents jusqu'à récemment encore.

Caroline HOUSSIN-SALVETAT explique avoir eu l'occasion de s'exprimer sur ce courrier, qui reste anonyme relevant d'un cas particulier, et refuse d'apporter un commentaire à ce sujet, laissant à chacun sa propre réflexion sur ce courrier anonyme. Elle estime que ce cas unique ne représente pas la généralité.

Marc de SINGLY ne pense pas que les élus de la majorité soient des tyrans, et lui-même ne se considère pas comme tel. La personne à l'origine de la lettre anonyme a le droit de pas être contente, mais cela ne représente qu'un agent sur 280.

Florian SANTINHO demande alors le nombre de départs depuis les élections municipales de 2020.

Marc de SINGLY répond qu'il faut aussi savoir « couper les branches mortes » pour pouvoir repartir et promet que le climat n'est pas délétère.

Alain DELÉTRE explique que les cadres qui ont quitté la mairie sont partis pour une évolution de carrière, et que cela fait partie de l'évolution des agents territoriaux qui veulent monter en grade, qui veulent prendre de nouvelles responsabilités qu'ils n'auraient pas eu sur Avrillé, vers de grosses collectivités, où il y a plus de possibilités. Ils n'ont pas été poussés vers la sortie, loin de là.

Hervé PINON estime que la qualité du service public est toujours là, et qu'un flux important de départs et d'arrivées est normal au sein de toute entreprise. C'est une question d'adaptation et d'une volonté de changement impulsée par Caroline HOUSSIN-SALVETAT. Au sein du service dans lequel il travaille, à savoir l'urbanisme, il n'a pas l'impression qu'il y ait du harcèlement, et a plutôt l'impression que tout va bien.

Marc de SINGLY s'excuse d'avoir utilisé l'expression « les branches mortes », qu'il juge mal à propos.

Caroline HOUSSIN-SALVETAT rappelle que ces propos n'engagent que Marc de SINGLY, et que cela n'est absolument pas sa vision. Elle évoque son attachement à la formation et à la montée en compétence du personnel. Elle explique ces changements par le fait que la Communauté urbaine monte en compétence en termes de transition écologique et de voirie notamment ce qui engendre une attractivité pour des nouveaux postes.

Mélanie BOURSIN réaffirme qu'il ne s'agit que d'un exemple sur 280 personnes, donc ce n'est absolument pas représentatif. Le cadre de la fonction publique n'est absolument pas le seul concerné, ce phénomène de « turnover » existe également dans le secteur privé depuis la pandémie de Covid.

Florian SANTINHO propose de regarder factuellement une collectivité de même strate, c'est-à-dire de 15000 habitants avec le même nombre d'agents, pour déterminer le taux de départ et le comparer avec celui d'Avrillé.

Maud LE HO explique qu'il y a de manière récurrente dans la presse locale des articles qui, de manière récente encore, il y a quelques jours dans Ouest-France, décrivaient le cas de collectivités de même strate qu'Avrillé où il y a eu également des départs d'agents avec des difficultés de recrutement de la même façon qu'à Avrillé. Le cas d'Avrillé n'est donc pas isolé. Cette situation se manifeste particulièrement durant ce mandat, où il y a eu beaucoup de restructuration au sein des collectivités.

Florian SANTINHO soutient que les échos reçus sont différents, visiblement, car certaines personnes ayant quitté la mairie d'Avrillé décrivent une situation différente de celle dépeinte par la majorité. S'il entend les arguments de la majorité, il demande aussi à ce que les élus de la majorité entendent les craintes de la minorité.

Caroline HOUSSIN-SALVETAT tient à rassurer en annonçant que des agents de grande valeur d'Angers Loire Métropole sont arrivés à Avrillé. Elle souligne à nouveau que ces flux de personnel témoignent de la santé d'une collectivité.

Marc de SINGLY tient à réitérer ses excuses pour cette malheureuse expression qui a dépassé sa pensée.

Caroline HOUSSIN-SALVETAT tient à féliciter tous les agents au nom du Conseil municipal et des Avrillais pour leur engagement, leur persévérance et leur dévouement, comme en témoigne le compte administratif présenté plus tôt, avec des réalisations qui n'auraient pu exister sans leur participation et sans le fait qu'ils soient adhérents à ce projet municipal.

Caroline HOUSSIN-SALVETAT répond à Augustin VANBREMEERSCH sur la question des brigadiers formulée au début du débat, qu'il ne s'agit pas d'une diminution, mais de classifications techniques avec l'arrivée de nouvelles personnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte avec 6 abstentions (Danièle Chevrotin, Philippe Bolo, Catherine Cesbron, Céline Guettier, Alix de Verneuil, Augustin Vanbremeersch).

2023-19 – Personnel communal – Emplois : Contrat de projet « Intranet/Internet/Territoire intelligent/Technologie de l'information »

Rapporteur : Alain DELETRE

Alain DELÊTRE déclare que l'équipe municipale souhaite pouvoir développer des outils et des projets dans le domaine des technologies de l'information. Si le SIRI49 assure le déploiement et le fonctionnement des outils informatiques et le développement des logiciels métiers, il est indispensable de se doter de compétences en interne pour assurer la mise en œuvre et l'accompagnement des équipes. Dans cette perspective, le projet consiste notamment à :

- La refonte du site Internet ;
- Le développement de l'intranet à destination des équipes ;
- Le pilotage du projet de territoire intelligent avec ALM.
- L'accompagnement des projets informatiques des services, formation, conduite du changement, accompagnement.

La période prévisible du projet de l'opération identifiée s'étend du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2026 (3 ans). Un seul emploi, de catégorie rédacteur principal, première classe, catégorie B : chargé de mission « Intranet / Internet / Territoire intelligent / Technologie de l'information ».

Philippe BOLO demande pourquoi le périmètre du SIRI, au-delà du logiciel et du matériel, ne serait-il pas étendu aux ressources humaines, afin d'accompagner cette montée en compétence et prendre en compte la dimension du territoire intelligent.

Caroline HOUSSIN-SALVETAT explique que la ville est aujourd'hui en avance par rapport à des besoins qui ne sont pas identiques pour toutes les communes membres du SIRI. Elle adhère au territoire intelligent et toutes les collectivités vont tôt ou tard y adhérer, mais la volonté de la Ville d'Avrillé n'est pas partagée par les autres communes, notamment pour des raisons financières. Si le SIRI a sa partie sur la sécurité, sur les logiciels, les GLPI et le Data Center, la Ville d'Avrillé souhaite avancer, afin d'avoir une liberté d'action et d'autonomie par rapport au SIRI. Or, toutes les villes adhérentes au SIRI n'ont pas les mêmes attentes. Cette personne va rencontrer les agents du SIRI, travailler avec eux et ce qu'elle pourra mettre en place sur la ville pourra servir aussi aux autres communes tout simplement. C'est cette forme de transversalité et de partage de connaissances qui est mise en place à travers l'arrivée de nouvelles personnes dans la ville.

Philippe BOLO note qu'il faudra quand même être vigilant sur un point, car cela implique que la ville d'Avrillé aura un chargé de mission sur le territoire intelligent que d'autres communes ne pourront peut-être pas bénéficier, pour des raisons financières, de projets qui leur sont particuliers, mais la cohérence, le résultat et l'efficacité de ce territoire intelligent ne vaudront que si l'ensemble des communes y adhèrent et portent les résultats qui sont attendus. Il demande à Caroline HOUSSIN-SALVETAT, en tant que vice-présidente de l'agglomération, de regarder cela de manière attentive.

Caroline HOUSSIN-SALVETAT répond qu'elle est vigilante en raison des enjeux importants notamment en termes de biodiversité, comme les arbres signaux. Elle affirme que le territoire intelligent peut permettre d'aider à la gestion de la ville, mais qu'il ne s'agit pas d'un chacun pour soi. Il y a des échanges permanents avec le SIRI et cette personne continuera dans les mêmes demandes, mais des différences entre les villes du SIRI persistent, notamment en ce qui concerne les demandes et le personnel de chaque collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte avec 5 abstentions (Philippe Bolo, Catherine Cesbron, Céline Guettier, Alix de Verneuil, Augustin Vanbremeersch).

2023-20 – Personnel communal – Emplois : Contrat de Responsable des affaires culturelles

Rapporteur : Alain DELETRE

Alain DELÊTRE affirme que la culture est un élément incontournable de la vie des territoires et de celle d'Avrillé. La ville propose des équipements, des services adaptés aux associations ainsi qu'une programmation culturelle de spectacles vivants, actuellement concentrés dans le centre culturel Georges Brassens, mais qui vise à se développer hors des murs et dans les futurs équipements de la ville. Pour mener à bien son projet, la ville emploie depuis de nombreuses années un directeur responsable des affaires culturelles. Le titulaire du poste ayant quitté ses fonctions pour rejoindre une autre collectivité, il était nécessaire de procéder au remplacement de ce collaborateur. Le poste de responsable des affaires culturelles a fait l'objet d'une déclaration de vacance d'emploi auprès du centre de gestion. Outre le fait que la ville ait reçu très peu de candidatures, le candidat qui répond le mieux aux exigences du poste n'est pas titulaire d'un concours de la fonction publique, mais possède les compétences nécessaires à l'exercice des missions ainsi qu'un master en communication, le précédent responsable étant issu de cette filière.

Aussi, compte tenu de ces éléments et de la nécessité de pouvoir s'opposer dans les meilleurs délais, la ville est contrainte d'envisager un recrutement par voie de contrat. Ce contrat prendra la forme d'un CDI, le candidat remplissant les conditions de présence et de fonction dans la collectivité pour en bénéficier. Il s'agit de décider de conclure un contrat de recrutement d'un responsable des affaires culturelles de la ville d'Avrillé, qui présentera les caractéristiques suivantes :

- Contrat à durée indéterminée de droit public ;
- Grade de référence : rédacteur principal de 1^{ère} classe, rémunération au 8^e échelon de grade de référence ;
- Bénéfice des primes et indemnités en vigueur dans la collectivité ;
- Bénéfice à la disposition du décret n° 88-145 du 15 février 1988.

20h25 : Régine LEMONNIER quitte définitivement la séance

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte avec 5 abstentions (Philippe Bolo, Catherine Cesbron, Céline Guettier, Alix de Verneuil, Augustin Vanbremeersch).

2023-21 – Site de la Goupillière – Candidature pour l'acquisition de l'ancien Centre équestre, situé route de l'étang à Avrillé

Rapporteur : Hervé PINON

Hervé PINON émet le souhait pour la ville de se porter candidate pour acquérir le site de l'ancien centre équestre de la Goupillière, Route de l'étang. En se portant acquéreur, la ville, entend sanctuariser ceci, partie intégrante de la ceinture verte d'Avrillé, dans le cas de sa politique en matière de transition écologique et d'environnement. Pour ce faire, il est nécessaire que la ville dépose un dossier de candidature auprès de la SAFER. Après validation de la SAFER, une délibération sera proposée lors d'un prochain conseil municipal pour fixer les modalités de cette acquisition. La municipalité fait donc preuve d'une volonté affirmée quant à la maîtrise du devenir de ce site qui sera

ainsi sanctuarisé comme évoqué précédemment. Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser le dépôt du dossier de candidature auprès de la SAFER.

Caroline HOUSSIN-SALVETAT rappelle qu'il s'agit vraiment d'un geste fort que le Conseil municipal s'apprête à voter ce soir, dans une perspective de protection de la ville et de ses espaces verts initiée par le projet de forêt urbaine sur le Plateau de la Mayenne. Elle décrit l'importance d'une maîtrise de ces espaces remarquables et de ne pas les laisser à des promoteurs ou à d'autres personnes, pour que seuls les élus soient maîtres à bord du devenir de ce site.

Hervé PINON ajoute que ce terrain accueillera les boulistes, en raison des soucis rencontrés avec le boulodrome actuel, sur le manège réaménagé.

Augustin VANBREMEERSCH demande la confirmation qu'il n'y ait pas de projet dédié sur ce site, à l'exception de l'accueil des boulistes, projet qu'il juge assez restreint.

Caroline HOUSSIN-SALVETAT confirme l'absence de projet, et rappelle la volonté de protéger et de sanctuariser les espaces verts pour renforcer la ceinture verte.

Augustin VANBREMEERSCH demande le montant de l'achat de ce terrain.

Caroline HOUSSIN-SALVETAT répond qu'il n'y a pas de montant déterminé puisqu'il est question uniquement de se porter candidat, et d'entrer en négociations dans un second temps. Le budget est estimé à 600 000 €.

Augustin VANBREMEERSCH évoque le montant d'1 400 000 € dans les 865 pages reçues vendredi dernier, donc cela l'étonne.

Caroline HOUSSIN-SALVETAT insiste sur le fait que ce n'est pas au Conseil municipal d'en décider puisqu'il s'agit d'une propriété privée agricole, et qu'ainsi, la SAFER est intervenue dans toutes ces négociations de zones agricoles et le Conseil municipal ne fait que se porter candidat pour l'acquisition.

Philippe BOLO demande si la majorité a connaissance d'une option de reprise par un autre utilisateur à vocation cheval, car cette activité est particulièrement présente sur le territoire.

Caroline HOUSSIN-SALVETAT répond que non.

Philippe BOLO demande à nouveau s'il n'y a pas un risque de manque aussi sur le territoire de l'agglomération d'espaces de pratique de l'équitation avec la disparition de ce site-là, et si les services ont des informations en la matière, même si cela ne relève pas de la compétence de la ville.

Caroline HOUSSIN-SALVETAT affirme que la priorité est de pouvoir laisser à la ville l'opportunité d'une maîtrise complète de ce lieu-là, en évitant que cela puisse être transformé par un PLUi dans quelques années, quels que soient les élus en place. L'idée est de renforcer cette ceinture verte, de pouvoir la maintenir dans le temps, pour la qualité de vie des Avrillais et de la commune.

Hervé PINON affirme que la qualité de vie des Avrillais est vraiment un enjeu important. La verdure fait partie de l'ADN de la ville, et la ville souhaite vraiment garder cette ambiance et sans que ça soit enfermé, et c'est le seul moyen de garantir la sanctuarisation de ce site.

Florian SANTINHO estime que tout le monde est favorable à la candidature, mais que la question est de savoir ce qui va se passer ensuite et du montant à engager le cas échéant.

Caroline HOUSSIN-SALVETAT rappelle à nouveau que la délibération ne porte que sur la candidature auprès de la SAFER, dans une idée de répondre à une opportunité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte avec 6 abstentions (Philippe Bolo, Catherine Cesbron, Céline Guettier, Alix de Verneuil, Augustin Vanbremeersch, Estelle Lemoine-Maulny).

A l'issue du vote, **Caroline HOUSSIN-SALVETAT** regrette du fond du cœur qu'il n'ait pas cette unanimité pour les Avrillais et pour le caractère remarquable du lieu qui va compléter la ceinture verte.

2023-22 – Convention pour l'installation et le suivi de ruchers sur le patrimoine paysager de la Ville d'Avrillé entre l'association Les Apiculteurs de Longuenée en Anjou et la Ville d'Avrillé

Rapporteur : Michel VERGER

Michel VERGER énonce que, dans le cadre de sa politique en faveur de la biodiversité, la ville d'Avrillé souhaite inciter et favoriser l'implantation de ruchers sur son territoire, tout en permettant aux particuliers et aux associations du territoire désireux de s'adonner à l'apiculture, mais nous ne disposons pas de terrain et moyens de le faire. Dans cette perspective, elle met à disposition des espaces définis au sein de parcelles lui appartenant et via une convention signée avec le bénéficiaire. Celle-ci peut y installer ses ruchers et les gérer. Le véritable but de cette pratique est avant tout de sensibiliser les habitants au milieu urbain à ce véritable déclin, ainsi que de promouvoir la biodiversité et la protection de l'environnement. Puisque les villes s'engagent à moins utiliser de l'herbicide et à brûler les mauvaises herbes au lieu de les traiter chimiquement, les écosystèmes urbains sains pour les abeilles sont de plus en plus répandus. La présente convention concerne la mise à disposition d'espaces du domaine communal afin de favoriser la présence et la protection des abeilles au sein des espaces naturels de la ville d'Avrillé, pour y installer des ruchers et mener à bien cette mission d'intérêt général. Donc il y a 2 conventions :

- Une avec une association (convention 22) ;
- Une autre avec des particuliers qui veulent aussi installer des ruches sur la ville (convention 23).

Séverine CROS apporte un complément d'information par rapport à la Convention avec l'association des apiculteurs de Longuenée-en-Anjou. A l'origine, c'est un projet de l'école de l'Aérodrome qui a souhaité travailler sur 3 ans sur le vivant. Les élèves ont réalisé beaucoup d'actions différentes et parmi ces actions-là, il y avait l'idée de récupérer des essaims, donc deux ont été récupérés. Leur projet est arrivé à terme, et il ne restait plus qu'un essaim. Ce projet a été réalisé en collaboration avec un apiculteur et avec les jardiniers d'Avrillé, donc c'était très intéressant, avec un côté très pédagogique aussi pour les enfants. Il reste un essaim, une ruche qui est revenue, au printemps, au niveau des jardins et il lui semble très important effectivement de continuer ce projet qui a été fait par des enfants à l'origine et de pouvoir promouvoir la biodiversité et il faut quelqu'un qui gère régulièrement. En effet, bien que les jardiniers soient initiés, ils ne souhaitaient pas prendre la gestion des ruches, tout en y trouvant un réel intérêt. L'idée de cette convention est de pouvoir travailler avec cette association-là, dans un premier temps en gestion, et éventuellement, dans un 2^e temps, de refaire des ateliers pédagogiques avec des enfants au bout d'un an, soit avec l'association voire avec une autre association.

Danièle CHEVROTIN évoque un article de 2019 qui affirmait que l'installation de ruches en milieu urbain, en fin de compte, avait créé un effet pervers : les abeilles domestiques venaient s'installer au détriment d'abeilles sauvages donc au final cela posait des problèmes au niveau de la pollinisation. Or, de plus en plus de personnes souhaitent cultiver des légumes dans leur jardin, et avec ces ruches placées en milieu urbain qui causent ces problèmes-là, ne va-t-on pas se retrouver avec des problèmes plus importants. Elle se demande si ces effets pervers ne risquent-ils pas de nuire à

l'écosystème, avec le risque de se voir reprocher cette décision à long terme. Elle s'interroge également sur le fait de savoir si ces personnes qui vont installer ces ruches maîtrisent bien le sujet, et enfin sur la nécessité et l'opportunité d'installer ces ruches en milieu urbain.

Séverine CROS ajoute que les ruches abritaient des abeilles sauvages, puisque des ruchettes avaient été installées dans des familles, et ils ont réussi à récupérer deux essaims naturels. Il ne s'agit donc pas d'abeilles domestiques.

Philippe BOLO formule un vœu qui permettrait de répondre à la remarque de Dannièle CHEVROTIN et aux éventuelles difficultés qui pourraient apparaître. A partir du moment où des ruches seront installées, les prédateurs des abeilles que sont les frelons asiatiques arriveront, et parfois, les collectivités décident de solutions qui sont contre-productives. Ce vœu consiste à, en cas de problèmes de cette nature-là, faire appel à des scientifiques spécialistes de ces animaux-là, notamment ceux du Muséum national d'histoire naturelle, qui n'attendent que de conseiller les collectivités territoriales sur les meilleures mesures à prendre et avec des vraies solutions adaptées et qui parfois sont un peu éloignées de ce qui est vendu aux élus, avec parfois des vocations commerciales derrière et qui sont des solutions contre-productives.

Caroline HOUSSIN-SALVETAT est sensible à cette proposition, et preneuse des contacts. Ce sujet est loin d'être évident à traiter et il appelle à beaucoup de prudence.

Hervé PINON rappelle que la transition écologique est présente dans tous les domaines, y compris ceux abordés au cours de ce Conseil municipal. Cela peut faire comprendre aux personnes que l'entretien des trottoirs ne peut plus se faire de la même manière. Il trouve que ce sont des beaux exemples qu'il faut encourager, et rejoint Philippe BOLO sur le fait qu'il peut y avoir le revers de la médaille, donc il faut être très vigilant. Il note aussi que la Ville est de plus en plus efficace dans la lutte contre les frelons asiatiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

2023-23 – Convention pour l'implantation de ruches sur le patrimoine paysager de la Ville d'Avrillé entre la commune d'Avrillé et un bénéficiaire

Rapporteur : Michel VERGER

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

Question diverse

Philippe BOLO :

« Dans un contexte d'inquiétudes et de trajectoires assez pessimistes sur la disponibilité de la ressource en eau, et dans lequel la ville d'Angers a agi, **Philippe BOLO** souhaiterait savoir :

- Quelles sont la vision et la politique de la municipalité en la matière ?
- Comment envisage-t-elle d'agir en matière de communication pour sensibiliser les Avrillais à cette raréfaction de la ressource en eau, aux meilleurs gestes à adopter pour qu'ils contribuent eux-mêmes, via la communication de la ville, à ce projet collectif et global ?
- Quelles sont aussi les politiques de la ville sur les services les plus consommateurs d'eau pour en réduire les consommations ?

- Comme vice-présidente de l'agglomération, quelle voix porte Caroline HOUSSIN-SALVETAT là-bas pour relayer la politique qui pourrait être mise en place à Avrillé sur la politique de l'eau ?
- Puisque l'eau, à l'échelle de l'agglomération, représente aussi la capacité à pouvoir continuer à approvisionner les abonnés avec une eau de de qualité, quel est le positionnement de la municipalité par rapport à cette politique de l'agglomération ? »

Caroline HOUSSIN-SALVETAT confirme qu'aujourd'hui, la gestion de l'eau est un enjeu crucial au cœur de la transition écologique et c'est un des marqueurs du mandat. Elle doit se décliner à tous les niveaux de l'action publique évidemment, mais Caroline HOUSSIN-SALVETAT a conscience que les communes sont très attendues sur le dossier. Les fortes chaleurs de l'été dernier, avec toutes les conséquences sur notre vie quotidienne, ont permis une prise de conscience collective. Elle est convaincue que la gestion de l'eau, c'est aussi, et c'est très important, l'affaire de tous, de chacun et des communes.

Elle rappelle que la municipalité a mis en place un plan de gestion différenciée des espaces verts qui n'avait jamais été concrètement élaboré, sur lequel il y a eu plus de 100 000 € consacrés pour travailler sur le sujet, afin d'assurer une meilleure conservation des eaux de pluie sur certains espaces. Dès que cela est possible, l'arrosage nocturne des espaces verts est mis en place, quand les taux d'évaporation est moindre et que la pénétration de l'eau dans la terre est meilleure. L'arrosage par goutte à goutte, nettement plus économe comparé à un système d'arrosage classique, est également une solution mise en œuvre. Lorsqu'il faut procéder à des plantations sur l'espace public, les végétaux résistants à de fortes chaleurs et économes en eau sont privilégiés.

A ce titre, **Caroline HOUSSIN-SALVETAT** a présenté une délibération à la Communauté urbaine pour soutenir, en accord avec le Cerema, une étude sur l'évolution des arbres et sur la manière dont les arbres vont mieux résister, et quelle typologie d'arbres choisir. Les arbres souffrent, et des arbres venant du Sud peuvent éprouver des difficultés d'intégration, et être difficiles à approvisionner. Aller chercher des arbres à l'autre bout de l'Europe pose aussi un problème écologique. Dans les vestiaires et les sanitaires des installations sportives, des systèmes de robinetterie permettant de réduire considérablement la consommation d'eau en limitant les échanges ont été installés. En changeant la semence du gazon du terrain d'honneur du stade Delaune, l'arrosage a été réduit de moitié.

Cette liste d'action n'est pas exhaustive, mais elle montre l'engagement concret de la municipalité dans cette démarche environnementale plus que jamais nécessaire. En ce qui concerne les jardins partagés de l'Adézière, et en lien avec l'association qui gère le site, des récupérateurs d'eau ont été installés sur tous les abris, une démarche à l'initiative de la ville, ce qui va forcément limiter la consommation d'eau. Dans ce même jardin, ainsi que celui situé sur Ardenne, il y a désormais des électrovannes qui permettent une gestion raisonnée de l'eau. Ces mesures ont été mises en œuvre avec un travail de concertation et de sensibilisation, car elles ne peuvent pas être imposées.

Dans le domaine urbanistique, les maîtres d'œuvre ont l'obligation d'intégrer dans leur cahier des charges la récupération de l'eau. La municipalité souhaiterait aller plus loin, mais l'ARS empêche certaines utilisations de l'eau dans le collectif. Cette exigence est présente également dans la construction de bâtiments publics (médiathèque, espace Lino Ventura...), dans un souci d'exemplarité.

Deux études sont menées par les services :

- La première pour recenser les bâtiments publics de la ville sur lequel des récupérateurs d'eau pourraient être installés, l'eau récupérée permettant ainsi l'arrosage et le nettoyage des rues.
- La seconde étude vise à étudier comment l'eau de notre piscine, vidangée une fois par an, peut être recyclée pour les besoins de la collectivité, avec un enjeu sanitaire important.

Enfin, concernant la contribution de la ville à la stratégie globale d'Angers Loire Métropole, les élus et elle sont totalement à l'écoute de ce que la Communauté urbaine pourra proposer, et à la disposition pour mener une réflexion commune. Un projet en lien avec cette thématique a été présenté en commission de transition écologique, et sur lequel la Communauté urbaine délibérera dans les jours à venir, à savoir la présentation du plan d'action d'usage de l'eau par les services de la ville d'Angers Loire Métropole, avec des plans d'action retenus et des actions concrètes, qui seront à disposition des élus lors du prochain Conseil municipal.

La prochaine séance du Conseil municipal aura lieu jeudi 21 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

Marc de SINGLY
Secrétaire de séance



Caroline HOUSSIN-SALVETAT
Maire

